



## Réussir son rapatriement - Mode d'emploi !

Les sorties vélo en vacances (seul, en famille, en club ou entre amis), les voyages à vélo de quelques jours, semaines ou mois, sont des moments que leurs acteurs attendent avec impatience et parfois préparent pendant des mois. Ils sont l'occasion d'évasion, de découvertes, de moments de convivialité, de rencontres, etc...

Bref, que du bonheur !

Mais malheureusement, le cyclisme est un sport mécanique pratiquée en extérieur et par conséquent il présente des risques... Lorsque l'accident est sérieux et que la victime est loin de chez elle, elle va solliciter son assurance pour un rapatriement.

Dit comme cela, c'est simple comme un coup de fil. Mais les choses vont rapidement se compliquer selon que vous soyez seul, en club, en couple, en France, en Europe ou plus loin.

Non, ça n'arrive pas qu'à des cyclistes aventureux fan des montées d'adrénaline et des voyages lointains. Cette année, deux membres de l'ASPC ont malheureusement expérimenté cet aspect complexe d'une aventure cycliste qui se termine plutôt mal. Tout d'abord Etienne Brémond lors du séjour dans le Cantal, et ensuite Lydie Thierry lors de son voyage annuel à vélo qui s'est terminé en Autriche et dont vous trouverez ci-après le récit détaillé. Le récit de Lydie illustre bien certaines des difficultés auxquelles chacun risque d'être confronté et démontre pourquoi **la préparation d'un rapatriement doit faire partie de la préparation d'un séjour ou d'un voyage à vélo** même si heureusement celle-ci a de fortes chances d'être inutile.

En premier lieu, il est donc important de connaître les limites de vos assurances. S'agissant d'accidents lors d'un séjour ou d'un voyage à vélo, les spécificités du contrat fédéral optimisent la prise en compte des spécificités associées à notre pratique (prise en compte du vélo notamment). Les limites du contrat fédéral sont :

- Voyage d'une durée inférieure à 3 mois (Au-delà, une assurance spécifique doit être souscrite).
- Seul le licencié (et son vélo) seront pris en charge. Les accompagnants (conjoint, enfants...) doivent se débrouiller pour la suite ou leur propre rapatriement y compris s'ils sont licenciés mais en pleine forme.
- La prise en charge n'est possible que si vous vous trouvez à plus de 50 Kms de votre domicile.
- Le rapatriement se fait exclusivement vers votre lieu de résidence en France.
- **Seul l'assureur fédéral peut décider du rapatriement ET l'organiser.**

Si ces limites ne correspondent pas à vos besoins, il vous faut alors contacter l'assureur fédéral, ou un autre pour une couverture adaptée.

En second lieu, il est important de rassembler toutes les informations et tous les documents qui vous seront alors nécessaire dans un même endroit physique (pochette...) ou digital (Cloud, Disque dur...) et pourquoi pas les 2. Les informations et documents qui vous seront nécessaires sont à minima les suivants :

- Votre licence FFCT et son numéro (année en cours)
- Votre pièce d'identité **en cours de validité**
- Le numéro de la convention AXA (0804137) avec notre assureur FFCT : Amplitude assurance - : [ffct@cabinet-gomis-garrigues.fr](mailto:ffct@cabinet-gomis-garrigues.fr)
- Le guide des assurances du licencié de l'année en cours (rubrique document de votre espace licencié)
- Le coupon-réponse de la Notice d'Information Assurance FFCT remis au club au moment de votre demande de licence.
- Tous éléments démontrant que vous êtes bien en séjour vélo ou en voyage vélo (réservations, factures, réservations de train, d'hébergements, etc.).



- Vos codes d'accès à votre espace fédéral ( <https://licencie.ffcyclo.org/> )
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un éventuel compte rendu d'hospitalisation.
- Pour la prise en charge des frais médicaux hors rapatriement :
  - Votre carte d'assuré social (ou votre numéro) pour les voyages / séjours en France et/ou carte vitale
  - Votre carte Européenne d'assuré sociale pour les voyages / Séjour en Europe
  - Les documents de votre assurance voyage, ou de carte bleue si vous êtes en dehors de l'Europe.

Attention, pour les voyages au-delà des frontières Européennes, il est très important de se renseigner et de souscrire à une assurance spécifique. Dans certains pays, quel que soit votre état physique ou votre santé, on ne vous soignera que si vous avez une assurance capable de payer les frais médicaux et d'hospitalisation qui peuvent être TRES élevés. Selon votre carte bancaire, la prise en charge par l'assurance associée peut ne pas être suffisante. A défaut, c'est votre carte bancaire qu'il faudra donner !

Les liens ci-après peuvent être utiles pour préparer vos voyages.

<https://www.ordoclic.fr/blog/preparer-son-voyage-a-letranger-sur-le-plan-medical/>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/preparer-son-depart/assurances/>

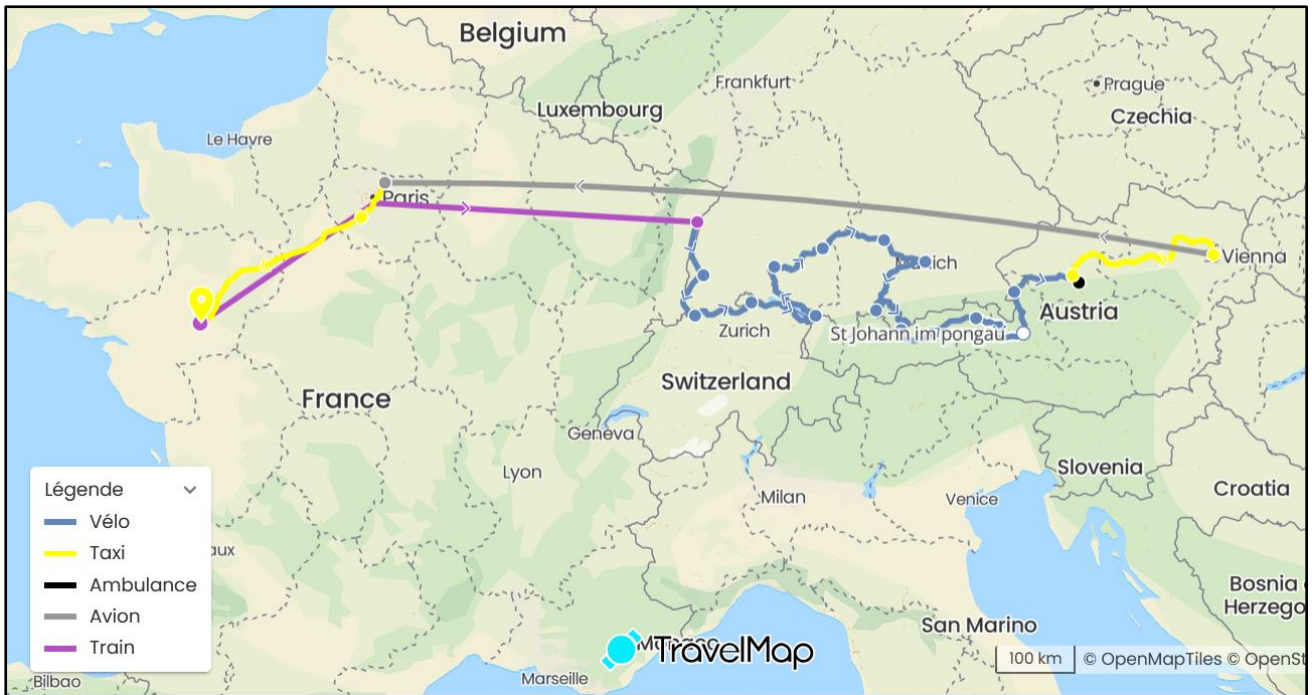
---

Le récit ci-dessous de Lydie montre l'intérêt d'une bonne préparation.

**Mon voyage à vélo et mon rapatriement :**

*Lors de mon voyage à vélo de cet été, j'ai chuté dans un camping sur le carrelage mouillé du sauna.*

**Résultat :** Bras gauche fracturé avec pose d'une plaque et de vis. Ne pouvant plus pousser mon vélo chargé, j'ai donc voulu bénéficier du rapatriement.



J'avais 3 solutions ; mon assurance FFCT, ma carte VISA et ma mutuelle santé. J'ai choisi la FFCT, car je m'étais renseigné, elle me couvrait pour les séjours de moins de 3 mois. Pour des séjours plus longs, il faut prendre une assurance voyage plus spécifique. J'ai donc déclaré mon sinistre sur mon espace licencié FFCT.

Dans un premier temps, j'ai eu un refus net du cabinet Gomiz-Garrigues considérant que l'accident ne s'était pas produit à vélo. Heureusement, Denis VITIEL, président de la commission sécurité de la FFCT, a débloqué la situation afin de pouvoir bénéficier de l'assistance et plus précisément du rapatriement.

Les frais médicaux étaient couverts par ma carte européenne d'assurance maladie, le besoin concernait le rapatriement géré par AXA. L'aboutissement de la procédure a été longue et fastidieuse.

Tout d'abord, AXA refuse à nouveau car la pathologie n'est pas couverte, alors que dans notre guide, à la page 8, je trouve ce texte dans les activités couvertes :

« La pratique des activités telles que **mise en condition physique**, camping, randonnées pédestres, ski de fond, ne nécessitant pas d'équipements spécifiques et la pratique du Home-trainer. »

Le sauna rentrait bien dans la mise en condition physique. Puis, second refus, car je n'étais pas en séjour FFCT mais individuel. De nouveau, je leur indique le texte :

« La pratique du cyclotourisme en toutes circonstances et 24 heures sur 24 sous forme de sorties **individuelles** ou collectives que ce soit à bicyclette, à vélo tout terrain... »

Puis, j'ai dû justifier de mon séjour à vélo, j'ai donc fourni mon itinéraire avec mes réservations de train aller-retour et les réservations d'hébergements (camping, auberge de jeunesse...). Ensuite, un certain nombre de pièces à fournir en plus : pièce d'identité, justificatif de domicile, compte-rendu hospitalisation, attestation vitale et un document PDF à remplir et signer. Heureusement, j'avais tous ces documents stockés numériquement, ils me refusent ma carte d'identité car elle est de 2022, je leur donne le texte suivant :

« Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si vous étiez majeur au moment de sa délivrance, sa durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans. »

Mais la commission refuse, elle n'a pas connaissance de cela... Heureusement, j'avais pris mon passeport par sécurité, je leur envoie donc la photo. Je n'avais pas le compte-rendu d'hospitalisation car j'étais encore hospitalisée, donc procédure en attente. Ils me proposent un rapatriement en ambulance jusqu'à Vienne puis en avion vers Paris-CDG puis de nouveau, une ambulance jusqu'aux Ponts de Cé. Ils m'informent que je dois mettre le vélo en housse et tous mes bagages dans un seul bagage et ils sont surpris que je n'aie pas tout ça sur mon vélo !! Alors qu'en avion, des cartons « spécial vélo » existent mais pour eux ce n'est pas possible.



Finalement, après leur avoir fourni les recommandations à la compagnie Air France pour les vélos, ils reconnaissent que c'est en effet la solution carton la plus adaptée. Mais ils ne savent pas comment faire pour trouver ces cartons. J'ai donc prospecté moi-même et trouvé un magasin de bricolage qui avait un carton assez grand et aux dimensions acceptées par la compagnie Air France.

Mon vélo, ma tente et mes sacoches étaient restés au camping. J'ai donc demandé au taxi à ma sortie de l'hôpital de passer par ce magasin récupérer les cartons que j'avais pris soin de commander avant de me déposer au camping. Puis, au camping je me suis débrouillée pour trouver des campeurs pour m'aider à mettre en carton. AXA m'informe qu'ils ne trouvent pas d'ambulance en Autriche pouvant prendre un carton aussi grand... et que je vais partir et mes cartons partiront par un transporteur plus tard. Je refuse catégoriquement, je n'ai qu'un bras d'invalidé un taxi-van me convient parfaitement mais ce n'est pas leur procédure, pour eux c'est ambulance... Finalement, ils acceptent.



Ouf, le jeudi 1<sup>er</sup> août je rentre en France, « taxi-avion-ambulance ». Mais aucune assistance dans les deux aéroports pour mes cartons, j'ai dû quémander de l'aide auprès d'autres voyageurs. Le besoin était là plutôt qu'une ambulance non nécessaire !!

Et à chaque refus dans la procédure, nous repartions par des échanges de plusieurs mails et attente de la décision de la commission. Quelque fois, ils m'appelaient mais la communication était très mauvaise à l'hôpital et je devais rappeler en passant par un répondeur et toute l'attente... J'ai compté 45 mails et 11 appels téléphoniques avec AXA !!

---

Pour terminer, nous finissons l'article sur les assurances de la fédération en rappelant que l'assurance coûte toujours trop cher jusqu'à ce que l'on en ait vraiment besoin...

De même, la préparation d'un rapatriement ne sert à rien jusqu'à ce que l'on en ait besoin !

Pascal Loiseau